

SYNDICAT DES EAUX
de la Région de Mangiennes

**AUTORISATION DE REJET DES EAUX EPUREES
PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL**

L'autorisation de rejet des eaux usées est une pièce complémentaire au formulaire de demande d'implantation d'un système d'assainissement autonome. Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut pas se substituer à un acte de servitude notarié.

A. Demandeur

NOM et Prénom : tél. domicile :

Adresse du lieu de réalisation : tél. professionnel :
..... fax :

Références cadastrales :

Adresse de correspondance :

B. Personne physique ou morale autorisant le rejet

NOM, Prénom ou dénomination : tél.:

Adresse :

Le propriétaire, ou l'organisme chargé de la Police de l'Eau du lieu où s'effectue le rejet des eaux épurées, ACCORDE au pétitionnaire du projet d'assainissement non collectif l'autorisation de se rejeter dans le milieu précisé ci-dessous :

- Collecteur communal des eaux pluviales Fossé
 Le cours d'eau : Autre :

Prescriptions :

.....

.....

.....

.....

Délivré le :

Par :

En qualité de :

Signature (cachet de l'organisme)